

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°21 (arrêté de promulgation du 19 novembre 1936)

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
19 novembre 1936

Numéro JO
n° 480 du 30/11/1936

Date du numéro
30 novembre 1936

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1^o octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu la loi du 27 octobre 1936, portant approbation des conventions et arrangements de l'Union postale universelle signés au Caire le 20 mars 1934, insérée au Journal officiel de la République française du 29 octobre 1936;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^o. — Est promulguée à la Côte française des Somalis et dépendances la loi du 27 octobre 1936 susvisée, portant approbation des conventions et arrangements de l'Union postale universelle signés au Caire le 20 mars 1934,

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A. ANNET.